



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DÉCHETS

2020

SOMMAIRE

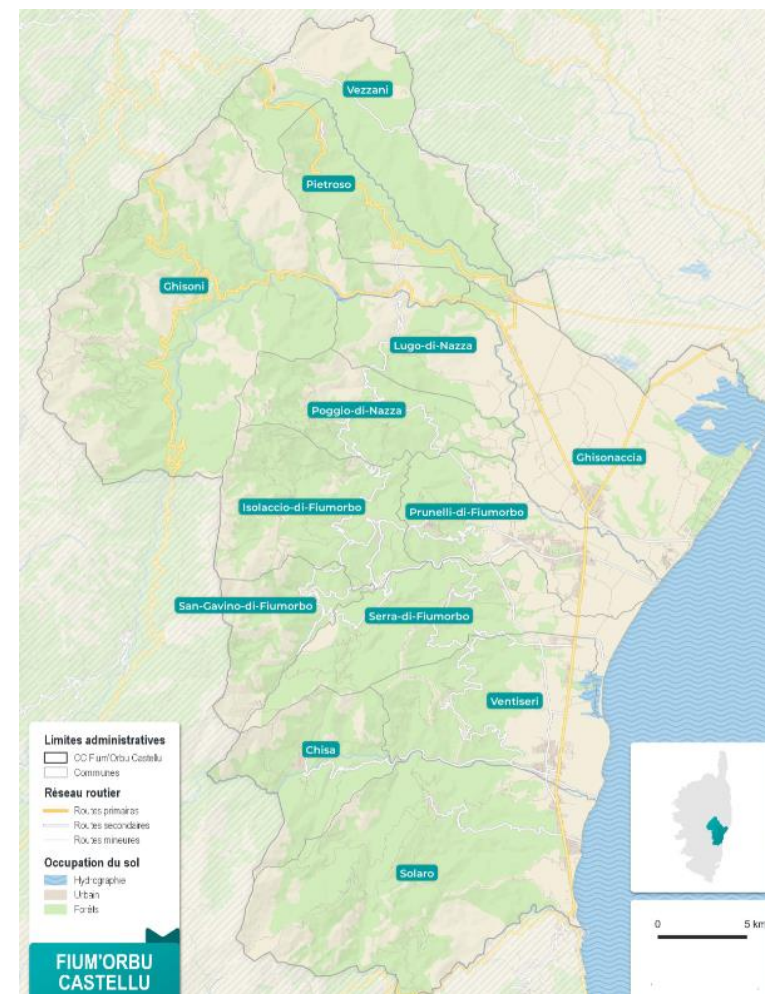
PRESENTATION GENERALE.....	3
LA PREVENTION DES DECHETS.....	5
ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC	7
INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE.....	12
INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT	17
INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	20
BILAN & PERSPECTIVES	25

PRESENTATION GENERALE

LE TERRITOIRE CONCERNE

La Communauté de Communes du Fium Orbu Castellu est une structure intercommunale dans le département de la Haute Corse qui regroupe 13 communes pour près de 13 000 habitants.

	Population 2019 donnée insee 2017
Ghisonaccia	4225
Chisa	100
Ghisoni	212
Isolaccio-di-Fiumorbo	311
Lugo-di-Nazza	78
Pietroso	289
Poggio-di-Nazza	176
Prunelli-di-Fiumorbo	3660
San-Gavino-di-Fiumorbo	121
Serra-di-Fiumorbo	335
Solaro	706
Ventiseri	2481
Vezzani	265
Total	12 959



LA COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT

La Communauté de Communes gère, au titre de ses compétences optionnelles, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire. La compétence collecte est gérée en régie sur le territoire.

La compétence traitement est exercée en partie en prestation de service et pour le reste par le biais du Syndicat de Valorisation des Déchets de Corse (SYVADEC). Le SYVADEC assure :

- Le tri et la valorisation du Verre et des Recyclables secs des déchets ménagers
- Le traitement des déchets issus des déchèteries

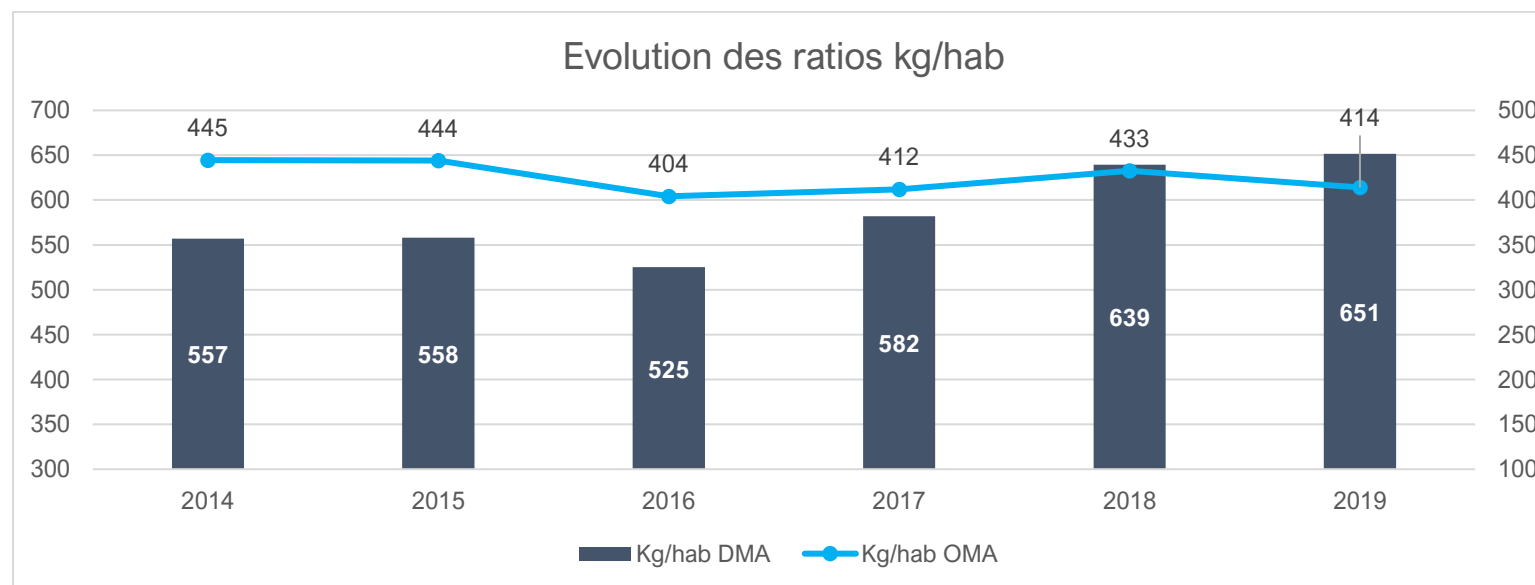
LES DIFFERENTS DECHETS

Les déchets collectés sous la responsabilité des collectivités sont appelés « déchets ménagers » (provenant des ménages) et « assimilés » (provenant des activités économiques mais collectés avec les déchets des ménages). Les déchets ménagers et assimilés sont composés

- des **Ordures Ménagères et Assimilées** (OMA) qui désignent l'ensemble des déchets produits quotidiennement par les ménages : ordures ménagères résiduelles (OMR), emballages, papiers graphiques, verre et biodéchets, le cas échéant. Cela comprend également les déchets des professionnels qui sont collectés en mélange avec les déchets des ménages. On parle alors de déchets « assimilés » aux déchets ménagers.
- des **Déchets occasionnels** qui désignent l'ensemble des déchets produits de façon ponctuelle par les ménages : déchets verts issus de l'entretien des jardins, déchets dangereux des ménages, Déchets d'Équipements Électriques ou Électroniques (DEEE ou D3E), objets encombrants, déchets de construction et de démolition, etc.

LA PREVENTION DES DECHETS

INDICE DE REDUCTION



- 7 %

D'OMA en 2019
par rapport à
2014

+ 17%

De DMA en 2019
par rapport à
2014

Un des objectifs de la loi de transition énergétique est de réduire de **10 %** les déchets ménagers d'ici à 2020. L'indice de réduction des déchets par rapport à 2010 ne peut être calculé du fait que les tonnages n'étaient pas comptabilisés avant 2015

Bien que le tonnage ait augmenté, nous pouvons noter que celui-ci concerne essentiellement les flux de collecte sélective.

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

La COMFIUM est lauréate Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage. Ainsi, depuis 2017, plusieurs actions de prévention sont mises en œuvre en parallèle du déploiement du tri :

- Installation d'un composteur collectif sur Ghisonaccia
- Atelier zéro déchets. (Fabrication de produits cosmétiques et ménagers.)
- Organisation d'actions dans le cadre de la semaine de prévention des déchets organisée par l'Ademe.
- Distribution de composteurs individuels (100 sur 2018)



Qu'est devenu mon tri ?

BILAN DU TRI 2017



ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC

DEFINITION DES DECHETS COLLECTES

LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Définition : les Ordures ménagères résiduelles sont les déchets issus de l'activité domestique des ménages, pris en charge par les collectes usuelles hors collectes séparatives.

LES EMBALLAGES RECYCLABLES

Définition : la collecte sélective des recyclables secs hors verre comprend ici :

- Les emballages ménagers : Toute forme de contenant ou de support destiné à contenir un produit, pour en faciliter le transport ou la présentation à la vente. Ceux-ci pouvant être en carton, polyéthylène, etc.

LES PAPIERS ET JOURNAUX-MAGAZINES

Définition : la collecte sélective des recyclables secs hors verre comprend ici :

- Les papiers : Ensemble des papiers graphiques destinés à être imprimés pour lecture ou sur lesquels on peut écrire ou dessiner à la main ou au moyen d'imprimantes. Ceux-ci pouvant être du papier blanc, des journaux, des magazines, etc.

LE VERRE

Définition : ensemble des bouteilles, bocaux et pots en verre collectés sélectivement. La vaisselle (porcelaine, faïence), la terre cuite, les vitres-miroirs ou encore les ampoules électriques ne sont pas comprises dans la collecte sélective du verre.

LE CARTON

Définition : ensemble de cartons brun avec la mise à disposition de plusieurs bornes sur le territoire.

LES ENCOMBRANTS

Définition : les déchets encombrants des ménages sont des déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères et nécessitent un mode de gestion particulier. Ce sont essentiellement aujourd'hui les meubles et ferrailles.

L'ORGANISATION DES COLLECTES

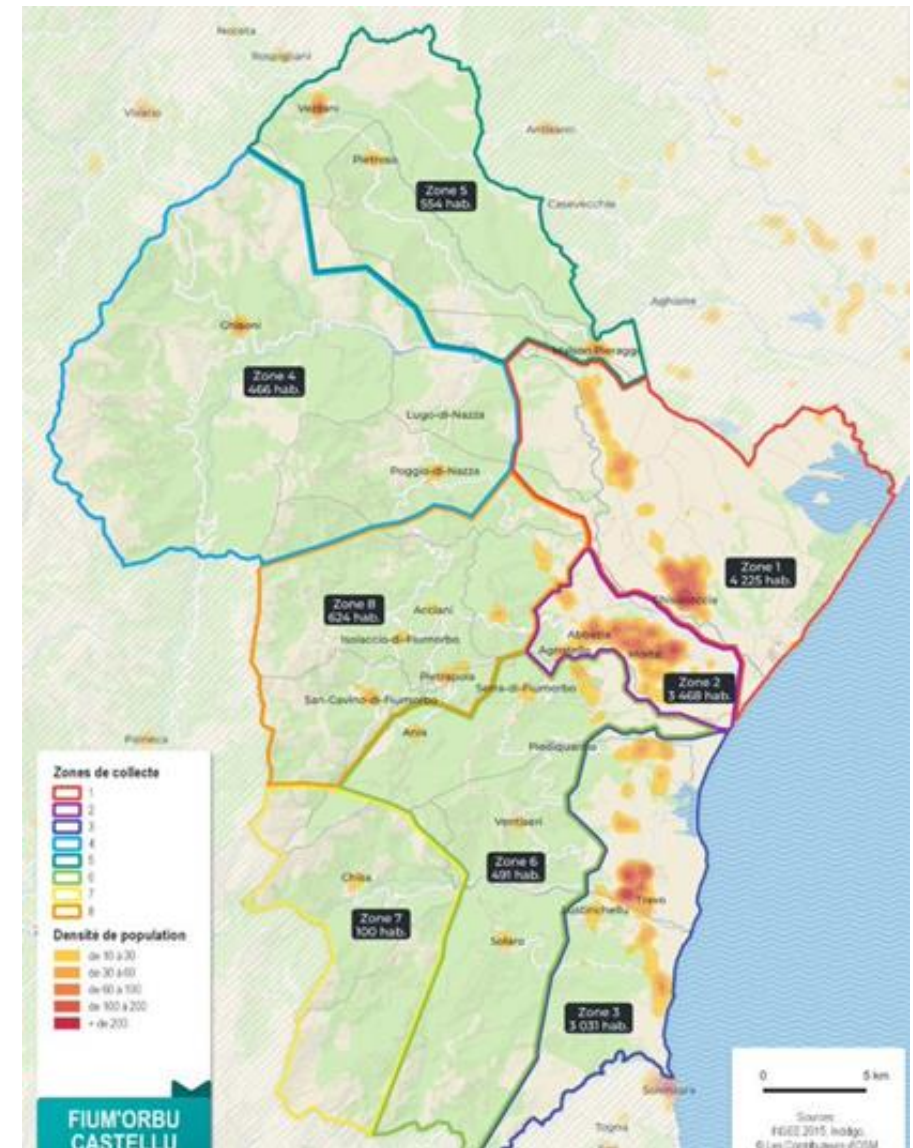
Sur le territoire de la communauté de communes, le service de collecte des déchets ménagers et assimilé est majoritairement réalisé en points de regroupements de grande proximité.

Ces collectes s'effectuent en régie, c'est-à-dire par le personnel de la collectivité, par le biais de la mise à disposition de bacs roulants.

3 flux de déchets sont collectés en bacs regroupés, c'est-à-dire avec le nécessaire déplacement de l'habitant vers le point de collecte

Les usagers ne sont pas dotés en bacs individuels, la collectivité a fait le choix de mettre en place une collecte en point de regroupement. Pour chaque point, 3 voire 4 flux sont présents : OMR / PAPIERS / EMBALLAGES / VERRE et même CARTONS dans les lieux proches de gros producteurs.

Tous les flux sont collectés en point de regroupement et en régie : 6 secteurs de collecte sont ainsi définis sur le territoire :



MODES D'EXPLOITATION & FREQUENCES

	Ordures Ménagères	Verre	Journaux Magazines	Emballages	Encombrants	Cartons
Mode d'exploitation	Régie	Régie	Régie	Régie	Prestations	Régie
Fréquence de collecte	C6	C1	C1	C1	C 0.25	C2
Type de Contenant	Bacs roulants	Bacs roulants	Bacs roulants	Bacs roulants	Vrac	Bornes
% population desservie	100%	100%	100%	100%	100%	85 %

L'ORGANISATION DES RECYCLERIES

La COMFIUM bénéficie de l'accès à 2 recycleries : sur les communes de Prunelli, gérée par la STOC et de Travu, gérée par le SYVADEC.

	Encombrants	EMR	JMR	VERRE	Cartons/brun	DEA	DEEE	VHU	Métaux	Gravats	Déchets verts	Bois	Toner	Polystyrène	Ampoules	Néons	Piles	Huile Végétale	Huile Vidange	Pneus	Cartouches	Batteries	DASRI	Textiles	
Prunelli																									
Travu																									

Les principaux flux sont présents sur les deux recycleries permettant ainsi une valorisation importante. Ce sont sur les déchets spécifiques ou les filières ne sont pas exploitées.

La recyclerie de Prunelli possède aussi la particularité d'accepter les VHU.

INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE

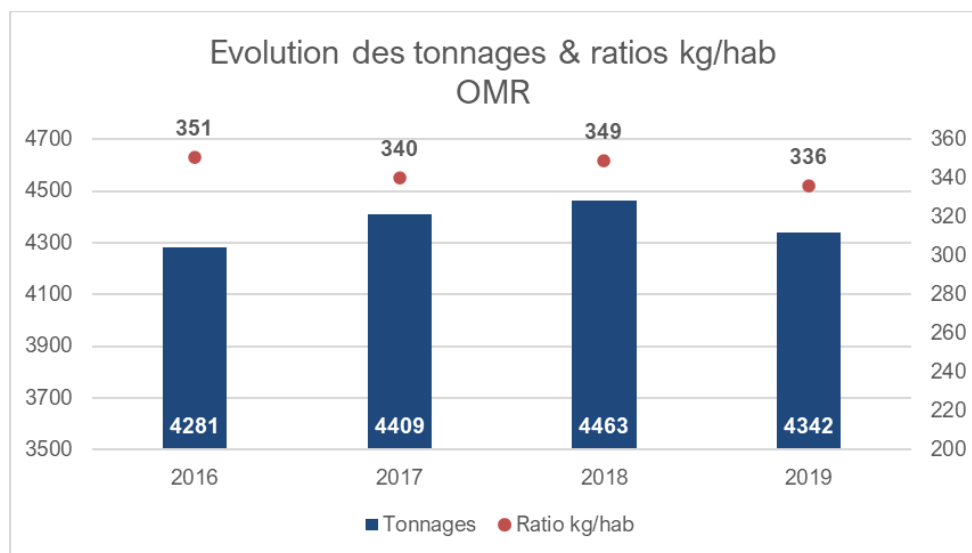
EVOLUTION DES TONNAGES

Le tableau ci-après présente l'ensemble des tonnages de déchets collectés de 2015 à 2019.

	Ordures Ménagères	Verre	Journaux Magazines	Emballages	Déchets des déchèteries hors gravats	Encombrants	Déchets des professionnels Cartons	Autres Flux VHU	Tonnage total
2015	5 000	188	83	49	1 137	137	61	107	6 762
2016	4 281	313	148	112	1 314	33	81	129	6 412
2017	4 409	389	100	296	1 944	125	144	135	7 542
2018	4 463	431	143	318	2 302	203	177	140	8 176
2019	4 342	446	145	320	2 712	151	98	280	8 418
Ratio/ hab	336 kg/hab	34 kg/hab	11 kg/hab	25 kg/hab	210 kg/hab	12 kg/hab	8 kg/hab	22 kg/hab	651 kg/hab
Evolution 2018/2019	-3%	3%	2%	1%	18%	-26%	-45%	100%	3%

DETAIL DES TONNAGES PAR FLUX

✓ ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

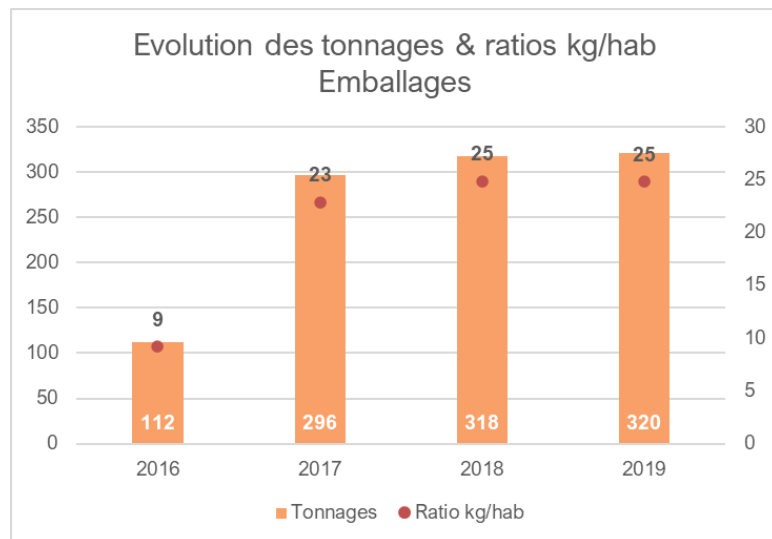


Le ratio de collecte des OMR est de **336 kg/ hab** en 2019.

Le graphique ci-contre permet de révéler une diminution continue des OMR et plus spécifiquement du ratio kg/habitant.

Les efforts en termes de prévention mais également l'implication des usagers portent leurs fruits.

✓ COLLECTES SELECTIVES

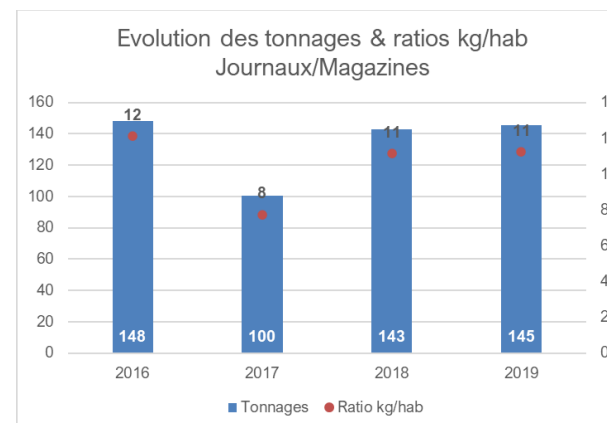


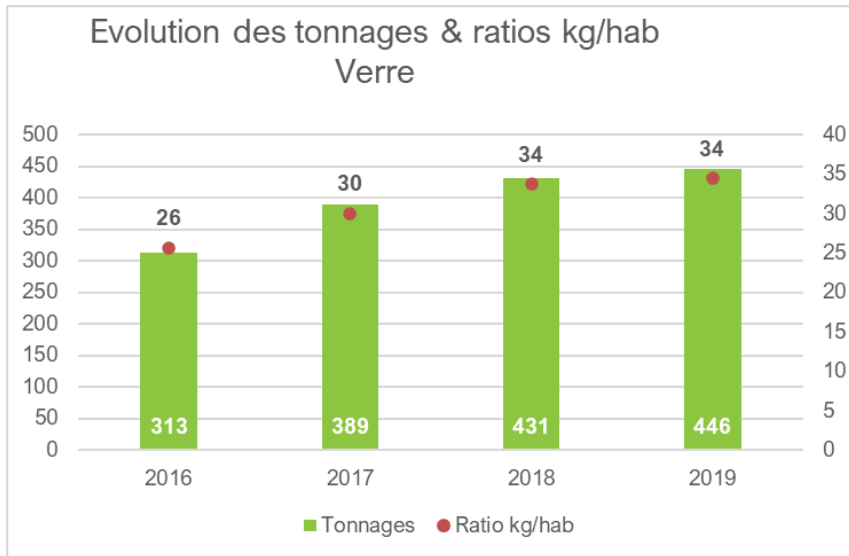
Depuis 2016, le ratio de collecte des emballages augmente de manière durable. Le déploiement des points tri et la communication de la COMFIUM sur le sujet montrent ici leur impact positif sur le taux de captage des emballages ménagers avec un ratio de **25 kg/ hab** en 2019.

Les ratios de production des Journaux Magazines restent stables depuis 2016 avec un ratio entre 11 et 12 kg / habitant.

La tendance à noter reste une baisse généralisée de par la baisse des documents papiers au niveau national.

Pour rappel, le ratio moyen de collecte des emballages ménagers (y compris journaux magazines) est de 34 kg / habitant : avec 36 kg, le territoire montre un taux de captage supérieur.



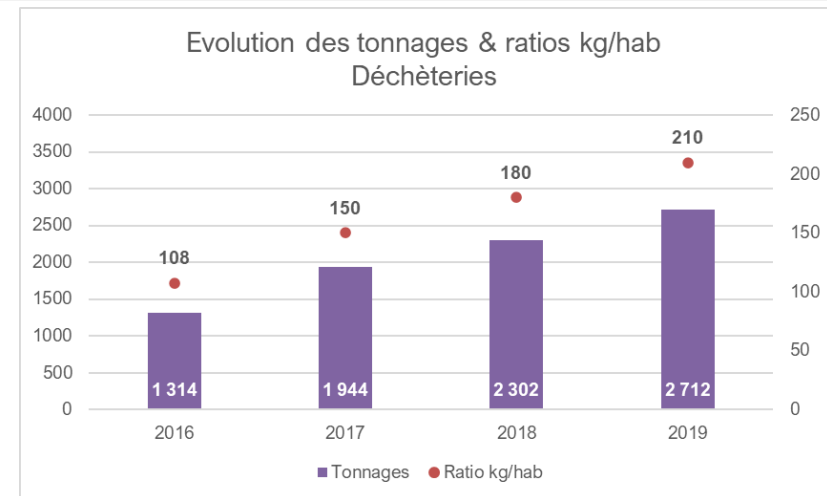


Depuis 2016, le ratio de collecte du Verre augmente de manière durable. Le déploiement des points tri et la communication de la COMFIUM sur le sujet montrent ici leur impact positif sur le taux de captage des emballages ménagers avec un ratio de **34 kg/ hab** en 2019.

Pour rappel, le ratio moyen de collecte du verre en Corse est en moyenne de 32 kg / habitant en 2017 : une belle performance pour le territoire.

✓ DECHETERIES

Une augmentation des tonnages collectés en déchèterie est visible liée en 2019 par la connaissance et prise en compte des tonnages de la déchèterie de TRAVU, gérée par le SYVADEC.



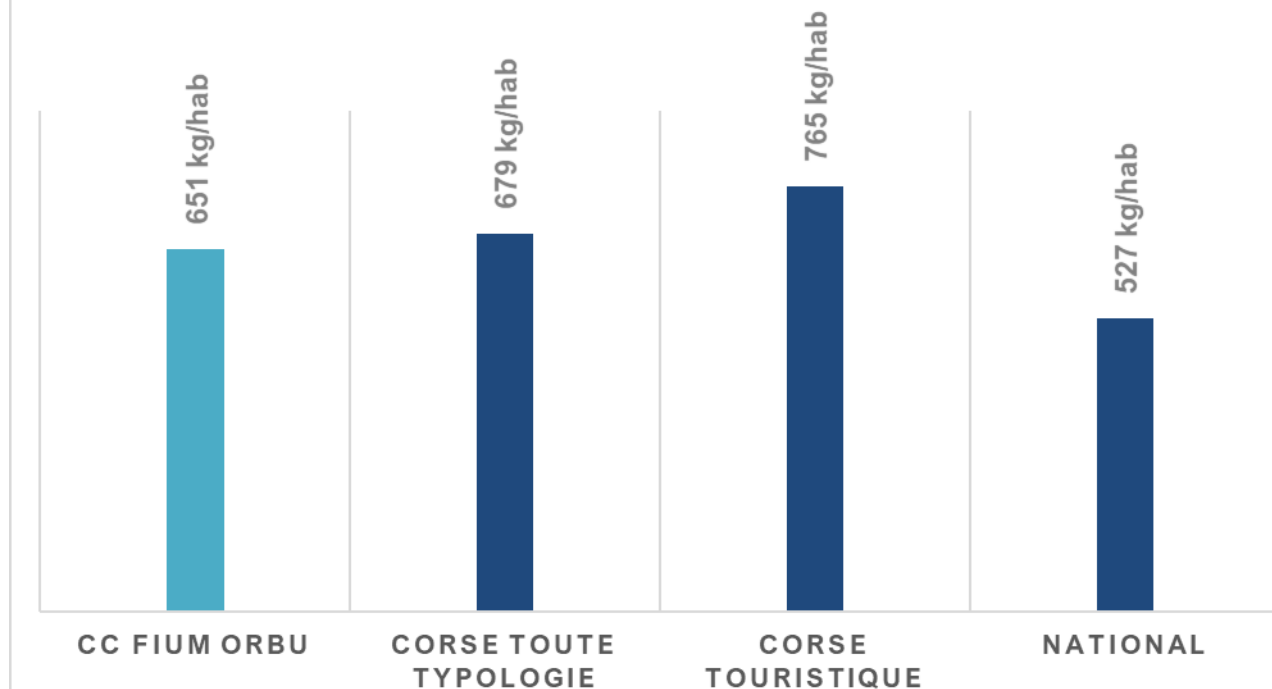
ZOOM SUR LES RATIOS DE PRODUCTION

La Communauté de Commune du Fium'Orbu est considérée comme une collectivité touristique

Au total, le ratio de production de déchets sur le territoire est inférieur aux autres collectivités Corse que cela soit les collectivités toutes typologies confondues ou bien les collectivités touristiques.

Cependant, le ratio reste tout de même supérieur à la moyenne nationale ce qui se justifie par la particularité de la gestion des déchets en Corse.

COMPARAISON DES RATIOS DE PRODUCTION DE DÉCHETS EN KG/HAB



INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT

ORGANISATION DU TRAITEMENT

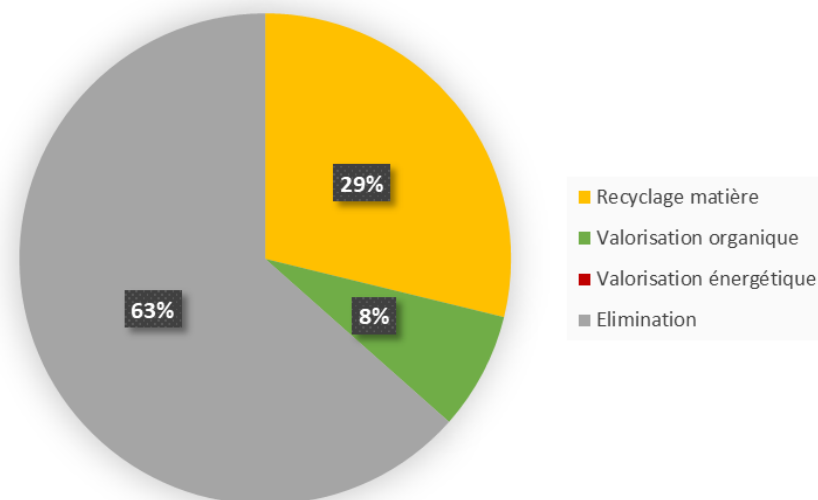
	Ordures Ménagères	Verre	Journaux Magazines	Emballages	Encombrants	VHU	Cartons
Mode de traitement	Enfouissement	Valorisation matière	Valorisation matière	Valorisation matière	Valorisation matière & Enfouissement	Valorisation matière	Valorisation matière

Ci-dessous voici la répartition des tonnages collectés (porte à porte, apport volontaire & déchèteries) sur le territoire par mode de traitement :

37 %

C'est le taux de valorisation du territoire

Répartition des modes de traitement 2019



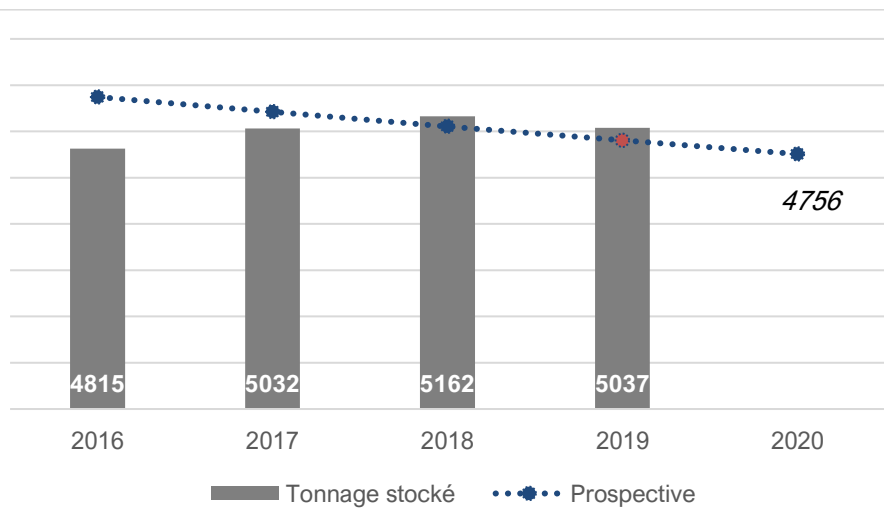
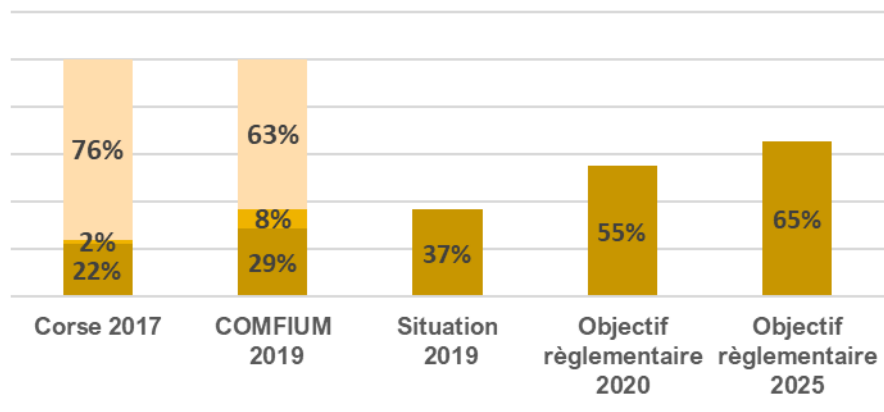
ZOOM REGLEMENTATION

Un des objectifs de la loi de transition énergétique et de porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique d'ici 2025. Aujourd'hui, la part de déchets valorisée est de **41 %** sur le territoire

Un autre est de réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage d'ici à 2025. Aujourd'hui, tous les déchets de l'île sont destinés à l'enfouissement, soit 59.74 % sur le territoire de la collectivité.

Afin d'atteindre l'objectif, des actions de prévention des déchets et de communication sur le tri sont réalisées.

Situation de la COMFIUM vis à vis de l'objectif de valorisation



LE DEVENIR DES DECHETS

LA VALORISATION MATIERE

Traitement des déchets permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage. Il existe différents types de valorisation matière :

- le recyclage matière : le matériau du déchet, après transformation, devient la matière première d'un nouveau produit.
- La valorisation organique : Mode de traitement des déchets organiques ou fermentescibles par compostage ou méthanisation.
- le réemploi : le produit usagé, après réparation ou remise à l'état neuf, est à nouveau utilisé pour le même usage ou un usage différent
- la réutilisation : le produit est utilisé plusieurs fois pour le même usage



LA VALORISATION ENERGETIQUE



La valorisation énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.

L'ENFOUISSEMENT



Mode de traitement ultime des déchets, Il s'agit de traiter et de stocker les déchets dans une installation dans des conditions optimales de sécurité.



INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

DEPENSES ET RECETTES^[AT1]

PRESENTATION DES COUTS

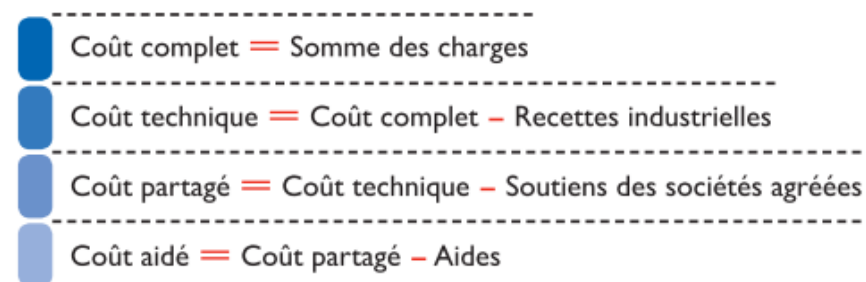
Depuis 2014, une matrice des coûts est réalisée au sein de la collectivité. C'est un cadre homogène développé par l'ADEME qui permet une présentation standardisée des coûts de gestion du service public des déchets.

Objectif : identifier finement les coûts par flux de déchets, par étapes techniques de gestion et disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport aux autres collectivités.

Les informations financières saisies dans la matrice des coûts doivent être fiables, c'est pourquoi, elles sont issues du compte administratif de la structure.

Un certain nombre d'opérations de retraitement des données comptables est obligatoire. De ce fait, les chiffres présentés sont différents de ceux du compte administratif.

Afin de consolider les résultats, cette matrice est validée chaque année par un bureau d'études pour le compte de l'ADEME.



COUTS DU SERVICE & FINANCEMENT

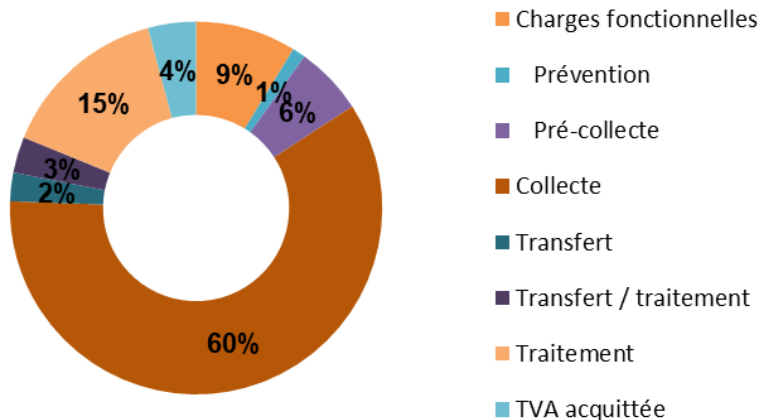
Coût aidé du service public	1 851 042 €
Coût aidé TTC du service public en € /habitant	143 €

143 €

C'est le coût aidé
du service par
habitant

STRUCTURE DU COUT DU SERVICE PUBLIC

Répartition des postes de charges



Le premier poste de charge dans la gestion des déchets est le poste de collecte avec **60%** des charges.

En effet, le niveau de service est important sur le territoire tant au niveau du nombre de flux de déchets collectés qu'au niveau des fréquences de collecte.

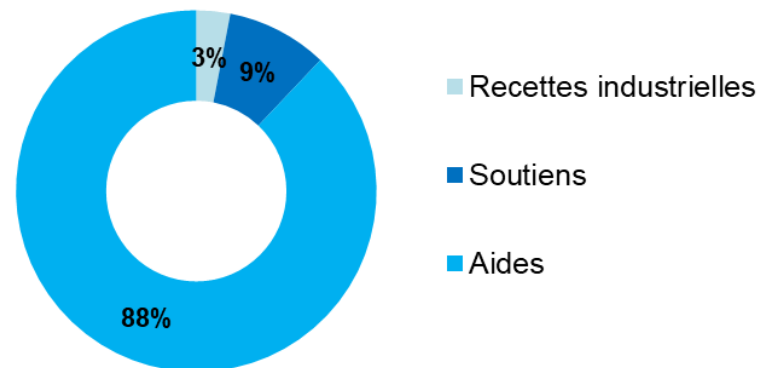
A cela s'ajoute une distance parcourue importante du fait d'un territoire vaste.

Habituellement, le traitement représente environ la moitié des charges. Ici, il ne représente que **15%**. En effet, l'absence de coût de tri permet de diminuer la facture.

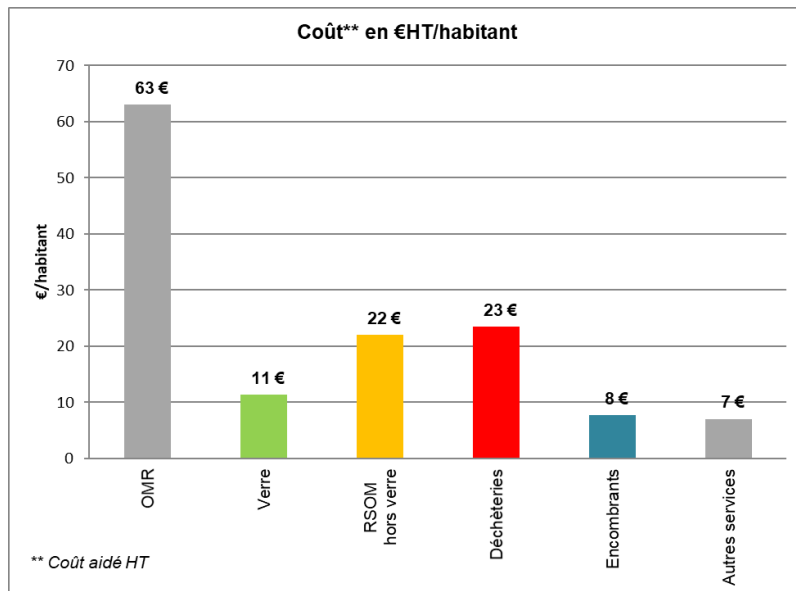
Les produits, qui couvrent **11%** des charges, sont répartis entre des recettes industrielles, soutiens et des aides.

L'essentiel des recettes provient des subventions (investissement et fonctionnement), puis de la revente de matériaux & soutiens de la part du SYVADEC pour le verre, les emballages et les journaux.

Répartition des postes de produits



COÛT DU PAR FLUX DE DECHETS

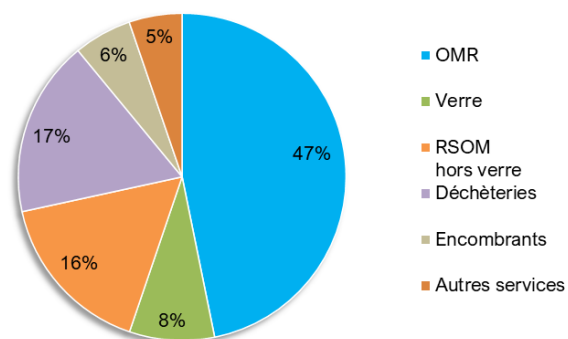


En 2019, le coût de la gestion des déchets ménagers pour chaque habitant du territoire était décomposé comme ci-contre.

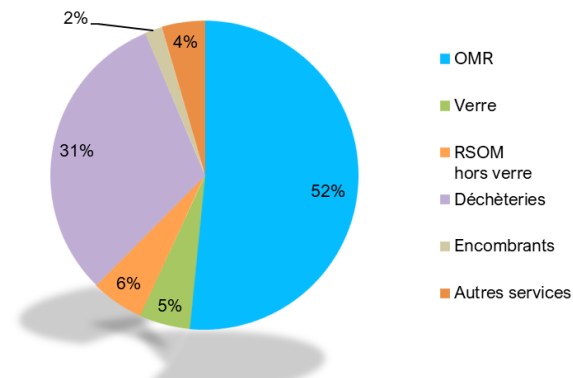
Nous voyons l'impact de la gestion des Ordures Ménagères Résiduelle qui est surtout liée à la quantité de déchets traité et l'absence de valorisation, et donc de recettes.

Ainsi, nous pouvons voir que la gestion des OMR représente **47%** du coût de la gestion des déchets sur le territoire et représente **52%** des tonnages collectés. A contrario, la gestion des déchèterie représente **17%** du coût pour **31%** des tonnages ce qui se justifie par la mise en place de filières de tri permettant une réduction de l'impact du traitement des déchets déposés par les particuliers et professionnels.

Répartition du coût aidé par flux de déchets



Répartition des quantités par flux de déchets



ÉVOLUTION DES COÛTS EN EUROS HORS TAXES

€HT/habitant*	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchèteries	Autres flux	Tous flux
2015	74 €	3 €	3 €	15 €	10 €	105 €
2016	73 €	3 €	10 €	18 €	7 €	111 €
2018	70 €	12 €	20 €	22 €	14 €	138 €
2019	63 €	11 €	22 €	23 €	15 €	135 €
Ecart 2018/2019	-10%	-6%	10%	7%	5%	-2%

Nous pouvons voir une diminution globale du coût par habitant de gestion des déchets. En effet, cela se justifie par une baisse du coût de gestion des OMR (diminution masse salariale globale et moins d'agents affectés au flux) mais aussi l'augmentation des ratios collectés en déchèteries. De plus, la mise à jour de la répartition de la contribution du SYVADEC pour les 2 communes adhérentes à eu un impact sur la répartition des charges et des produits.

BILAN & PERSPECTIVES [AT2]

BILAN 2019

- **Construction du quai de transfert à usage interne (en cours)**
- **Rénovation de la déchetterie de Prunelli di Fium'Orbu** : nouveaux panneaux de signalisation; Dalle de tri.
- Nouvelle **campagne d'information** au porte à porte (3 ambassadeurs de tri)
 - Renouvellement des autocollants sur les bacs emballages, extension des consignes de tri et distribution du bilan de tri et flyers du tri.
- **Poursuite de la mise en place de la collecte sélective de grande proximité**
 - Densification de l'aménagement et sécurisation des points de collecte : 255 points aménagés (2017-2018)
 - 1900 bacs de tri installés (2017-2018)
 - Densification des points de tri et remplacements bacs (volés, brulés, détériorés).
 - 8 Caractérisations sur le flux EMR
 - Déploiement des bornes Carton brun en plaine
 - Formation adaptée pour une meilleure implication des personnels affectés à la collecte sélective.
- **Suivi des collectes**
 - Reporting journalier et analyse au quotidien des données.
- **Actions d'accompagnement et de sensibilisation**
 - Réunions mutualisation finalisées avec les gros producteurs de déchets + Pré-diagnostic
 - Accompagnement des écoles au projet « éco-Scola » et de la cité scolaire pour la mise en place du tri
 - Installation d'un composteur collectif sur Ghisonaccia
 - Atelier zéro déchets. (Fabrication de produits cosmétiques et ménagers.)
 - Organisation d'actions dans le cadre de la semaine de prévention des déchets organisée par l'Ademe.
 - Stand de sensibilisation : à l'occasion du renouvellement militaire sur Ventiseri
 - Stand de sensibilisation sur le tri à l'occasion des différents évènements (marché, foire, etc.)

PERSPECTIVES 2020

- Optimiser l'organisation et le rythme des tournées
- Mener une nouvelle campagne de sensibilisation des habitants aux gestes de tri (éco ambassadeurs, médias, réseaux sociaux.)
- Réaliser une dizaine de diagnostics Déchets chez les gros producteurs en partenariat avec la CCI (non contributeurs à la Communauté de communes)

- Proposer pour chaque école des actions de sensibilisation pour les enfants
- Réaliser une étude pour la mise en place de la taxe et/ou redevance incitative
- Étudier la faisabilité de l'implantation d'une ressourcerie
- Création de l'atelier de réemploi des déchets bois (TEPCV)
- Atteindre les 50% de tri